

## **OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE RECOMMANDATIONS DE L'UNESCO CONCERNANT LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES MUSEES, DE LEUR DIVERSITE ET LEUR ROLE DANS LA SOCIETE**

Rapport au comité spécial d'experts techniques et juridiques (catégorie II)

(Siège de l'UNESCO, 27-28 Mai 2015)

Le projet de texte de recommandations élaboré à l'initiative de l'UNESCO et transmis pour avis, peut être considéré comme un nouvel instrument normatif pour la protection des musées et des collections. Toutefois nous avons quelques suggestions et remarques à faire concernant le contenu du dit document qui sera soumis à l'approbation des experts représentant des pays membres de l'UNESCO, lors de la réunion qui se tiendra à Paris les 27 et 28 Mai 2015.

### **Les points non soulevés sont :**

- Nécessité d'inciter les états membres de l'UNESCO à mettre en place des plans de protection des visiteurs des musées selon les normes de sécurité les plus appropriées et adaptées aux contextes locaux et régionaux. Ceci devient une nécessité depuis l'attaque meurtrière du musée national d Bardo survenue le 18 Mars 2015, qui a fait des victimes parmi les visiteurs du musée.
- Référence à la planification de programmes scientifiques et culturels pour une meilleure traçabilité et une parfaite cohérence de l'activité muséale qui doit prendre en considération les contextes socio- culturels.
- Incitation à la mise en pratique de programmes de mise à niveau des musées en vue de les doter d'un cadre juridique et institutionnel, garants du bon fonctionnement des musées et de leur rayonnement au sein de leurs milieux socio- culturels.
- Appel au référencement les produits dérivés vendus dans les *front offices* muséaux qui sont des outils incontournables pour la bonne santé économique des musées.
- Encouragement de la mise en place de programmes de coopération entre les musées dans les sphères régionales et internationales, concernant la politique d'accueil des visiteurs visant l'accroissement des taux de visitorat ,en tenant compte des spécificités locales et régionales ainsi que des moyens mis à la disposition des musées.

**Les remarques qui concernent le projet de texte de recommandations sont :**

- **Le point 11** qui concerne la mondialisation ne fait pas appel à une réflexion pour atténuer le fossé d'ordre technologique, qui sépare les musées à travers le monde
- **Le point 12** n'évoque pas avec précision les mécanismes qui sont capables de développer les activités génératrices de revenus pour les musées.
- **Le point 13** ne fait pas référence au rôle éducatif primordial des musées
- **Le point 15** ne fait pas appel à la mise en place d'une charte préparée sous l'égide de l'UNESCO en commun accord avec l'ICOM.
- **Le point 16** n'évoque pas les mesures à prendre pour réduire les disparités et les fossés entre les musées. Un forum d'idées sur cette question organisée par l'ICOM sera le bienvenu.
- **Le point 19** sur la recherche doit signaler parmi les partenaires des musées les institutions académiques et universitaires.
- **Le point 24** portant sur le trafic illicite doit appeler à une meilleure coordination entre les états membres de l'UNESCO et une uniformisation de leurs outils juridiques concernant cette question.
- **Les points 25 et 27** n'évoquent pas la nécessité d'établir un manuel de procédures en concertation avec l'ICOM, qui pourrait être à la disposition des musées les plus démunis en ressources humaines et financières.
- **Le point 26** ne mentionne parmi les initiatives de coopération inter-muséale l'établissement d'accord-cadre entre les musées (échanges d'experts et d'expositions; missions de consulting; programmes communs de communication).
- **Le point 29** ne soulève pas la nécessité d'évaluer l'application du code de déontologie de l'ICOM par les pays membres de l'UNESCO. Un outil parmi d'autres est la mise en place d'un observatoire UNESCO-ICOM pour s'occuper en particulier de cette question.
- **Le point 30** doit encourager la mise en place d'une politique de partenariat entre les musées concernant la bonne gouvernance dans le cadre d'une gestion saine et concertée notamment avec les associations des amis des musées représentantes de la société civile.

**Taher GHALIA**

**Directeur de la division du développement muséographique**

Ancien membre du conseil exécutif de l'ICOM (2007-2010)

